

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 14 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RECLAMES 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.		5 h. 10 ^m matin.		6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.		1 » 20 » soir.		2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »		5 » 40 » »		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. 20 ^m matin.		Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.			
				Arrivée à Cahors — 7 h. 55 ^m soir.					

Cahors, 13 Janvier.

Les organes de la République constitutionnelle, entr'autres le *Moniteur universel* et le *Journal des Débats*, approuvent la réserve du Maréchal-Président qui s'est abstenu d'adresser un Message aux Chambres. En principe, ils trouvent que le Message n'est utile que lorsque le président de la République a une communication importante à faire aux représentants du pays. Les Chambres se seraient donc rouvertes sans aucune expression de sentiments politiques, si les deux présidents d'âge, M. Gauthier de Rumilly au Sénat, et M. Thourel, à la Chambre des députés, n'avaient adressé à leurs collègues deux petits discours où la politique tient la principale place.

M. Thourel, en faisant part à la Chambre de la mort de M. Sansas, a insisté sur les persécutions que cet honorable député avaient subies sous un autre régime. En constatant les effets que la déportation avaient eus sur la santé du collègue dont il regrettait la perte, il a soulevé les susceptibilités insolentes et provocatrices des bonapartistes. Si M. Sansas avait été frappé par l'action régulière des lois, il ne conviendrait certes pas de citer, pour lui en faire honneur, son exil en Algérie; mais il fut victime d'une mesure extra-légale et violente, il n'était point inutile de le rappeler dans l'enceinte législative.

Le vénérable M. Gauthier de Rumilly n'avait pas à annoncer la mort d'un collègue républicain, et c'est directement qu'il a adressé au Sénat l'expression de ses sentiments et les vœux qu'il fait pour la consolidation de la République. Si son grand âge n'enlève rien à la vivacité de certaines de ses patriotiques antipathies, comme on en a pu juger par une phrase fort rude au sujet de la guerre provoquée par l'empire, la longue expérience d'une vie politique qui, a-t-il dit, date de près de soixante ans, lui a permis de donner à ses collègues des conseils qui doivent être reçus avec respect par tous, et dont la plus grande partie a été vivement applaudie par la gauche.

Voici le discours de M. Gauthier de Rumilly :

Messieurs les Sénateurs, c'est pour la seconde fois que le privilège de l'âge m'attribue l'honneur de présider le Sénat. Cet honneur m'est d'autant plus cher, qu'il me donne l'espoir d'obtenir encore aujourd'hui la bienveillance de mes honorables collègues, et qu'il me permet à mon tour de leur renouveler

l'expression de mon sincère dévouement. (Très-bien !)

La session qui s'ouvre en ce moment, conformément aux prescriptions de la Constitution, sera d'un haut intérêt pour le pays par l'importance des graves questions qui doivent être examinées, et qui seront résolues par le patriotisme des deux grandes Assemblées. (Très-bien ! très-bien !)

Lorsque je vois réunis dans cette enceinte tant d'hommes d'expérience, tant de notabilités représentant nos armées, les sciences, les lettres, l'agriculture et l'industrie, la magistrature et le barreau, j'ai la conviction que le Sénat n'écouterait dans l'examen de ces graves questions que la raison et la sagesse.

Moderateur des pouvoirs publics, le Sénat sera aussi l'interprète expérimenté et vigilant des besoins réels du pays, et des progrès reconnus nécessaires. (Approbation.)

Dans le cours de ma longue carrière parlementaire, et de ma vie politique qui date de près de soixante années, j'ai vu tomber tous les Gouvernements qui, ne tenant aucun compte de l'opinion publique, s'efforçaient, mais en vain, de résister à la puissance de cette opinion : et j'ai vu au contraire les grands corps de l'Etat qui conformaient leurs résolutions aux sentiments et aux besoins exprimés par le pays, augmenter leur crédit et leur influence. (Vive adhésion à gauche.) Ces grandes leçons de l'histoire contemporaine ne seront pas perdues au temps où nous vivons. (Nouvelles marques d'approbation.) Dans les premiers moments de la mise en pratique d'institutions nouvelles, il est naturel que des incertitudes, des tâtonnements se fassent sentir avant d'arriver à une direction régulière et constante, mais l'harmonie entre les pouvoirs publics s'établit bientôt par le désir mutuel de l'apaisement et par l'amour du pays. (Très-bien !)

Chacun de ces pouvoirs, en reconnaissant la limite de ses droits, évitera les conflits, et ne fournira pas à ceux qui critiquaient naguère l'établissement d'une seule Chambre, à cause de son omnipotence sans contrôle, l'occasion de décrier l'institution des Assemblées, en prétendant que c'est trop de deux Chambres, puisqu'elles luttent l'une contre l'autre.

On a dit avec raison que l'avenir et la puissance appartaient aux plus sages. Ayons toujours présente cette vérité politique, et qu'elle soit toujours accompagnée de la tolérance des opinions des autres, lorsqu'elles diffèrent des nôtres. (Adhésion.)

Un noble exemple a été donné par M. le maréchal de Mac-Mahon, Président constitutionnel de la République légalement organisée. Se pénétrant des principes du gouvernement parlementaire, il a choisi un ministère qui représente les sentiments et les volontés du pays manifestés légalement par le suffrage universel; et ce ministère a, d'accord avec le Président de la République, manifesté ses intentions libérales par un programme qui sera exécuté avec loyauté. (Très-bien

à gauche.)

Conservateurs éclairés de nos institutions constitutionnelles, réunissons, mes chers collègues, en un faisceau patriotique toutes les forces vives des pouvoirs publics, qui doivent se prêter un mutuel appui. C'est l'espoir de la France, qui, avec calme et persévérance, travaille à l'acquiescement des lourdes charges imposées par les désastres d'une guerre néfaste et insensée, provoquée par l'empire. (Très bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs.)

En nous associant aux volontés et aux vœux de notre chère patrie, nous assurerons son avenir par la paix au dedans comme au dehors; et sous l'égide du Gouvernement républicain, nous aurons contribué à restituer à la France le rang légitime qui lui appartient au milieu de toutes les nations. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Sachons gré au président d'âge du Sénat d'avoir dit à ses collègues, avec toute l'autorité de ses quatre-vingt-cinq ans, que la tolérance est bonne en politique et que la puissance appartiendra aux plus sages. Après cela, l'hommage qu'il a rendu au Président de la République, et son noble vœu pour que toutes les forces vives des pouvoirs publics se prêtent un mutuel appui, venaient d'eux-mêmes et comme les corollaires de la pensée précédente. La couleur très-nettement républicaine que M. Gauthier de Rumilly a donnée à son allocution ne doit pas, dit le *Moniteur universel*, effrayer les conservateurs, puisqu'il s'agit bien certainement de la République constitutionnelle, et que le respectable président d'âge réunit tous ses collègues sous le titre de « conservateurs éclairés de nos institutions. »

Un des organes les plus connus du centre droit en province, le *Courrier de la Gironde*, répond en ces termes aux journaux qui se lamentent au sujet des dernières nominations préfectorales, et, en général, des compétitions que l'avènement du nouveau ministère aurait excitées.

Les élections de 1870 avaient montré que la France s'était séparée à tout jamais du parti bonapartiste; on peut dire qu'après ces élections ce parti n'existait plus.

M. de Broglie a tenu à honneur de le ressusciter, et, il le faut bien dire, il y a réussi. Il ne pouvait pas, du reste, n'y pas réussir. Il n'a choisi pour préfets que des bonapartistes accusés, ou quelques individualités doctrinaires et pédantes sorties de son salon, qui ne savaient aller ni à droite, ni à gauche.

Mais les préfets bonapartistes marchaient eux, et leurs sous-préfets marchaient encore plus fort. Nous avons vu,

dans ce département même, un préfet se mettre hardiment, audacieusement à la tête du bonapartisme et nous avons vu dans ce même département les sous-préfets annoncer hautement dans leurs salons, aux maires, que l'empire serait rétabli dans six mois. Et quand, dans ce journal, nous signalions ces choses, on souriait dédaigneusement et on nous répondait : « Pauvres gens ! de quoi vous inquiétez-vous ? Dans vingt-quatre heures, nous arrêterons ce mouvement. »

Puis, pendant qu'on parlait ainsi, le préfet de la Gironde faisait passer des sénateurs bonapartistes, et appuyait ouvertement tous les candidats députés bonapartistes. Voilà comment on arrêtait le mouvement.

Le *Courrier de la Gironde* conclut ainsi :

Nous ne sommes pour rien dans ce qui se passe ou se passera : nous avons tout fait pour le prévenir, mais les de Broglie et consorts étaient de plus grands hommes d'Etat que nous.

Que pouvons-nous faire dans de pareilles conjonctures ? Rester indépendants et attentifs à ce qui se passe. Si les républicains, dont le régime s'inaugure, administrent avec sagesse et modération, s'ils font respecter les lois et les croyances religieuses, nous ne serons pas leurs adversaires, tandis que les de Broglie et autres ont été contre nous avec l'empire.

Si, au contraire, les républicains se jouant de la liberté dont ils se disent les apôtres, devenaient des oppresseurs, notre passé suffit pour dire à tous qu'ils n'auraient pas d'adversaires plus implacables que nous.

Il n'était pas sans intérêt, on le voit, de montrer comment un journal important du centre droit reconnaît la nécessité, pour le gouvernement actuel, de procéder à des remaniements sérieux dans le personnel administratif.

L'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople aurait pris une attitude nouvelle. Il négocierait de son côté, paraît-il, sur cette base : la Roumanie indépendante. Alors que l'Angleterre et la Russie font assaut de désintéressement et que toute la conférence est sur le point de sombrer, l'ambassadeur d'Allemagne reste sur l'eau et nage vigoureusement.

M. de Bismarck, d'ailleurs, est souffrant : ainsi le vent la tradition quand quelque grand événement se prépare.

N'est-ce point l'heure de se rappeler qu'il y eut une fois un memorandum Andrassy soigneusement élaboré par les trois empires du Nord et accepté par la Turquie ; que ce memorandum fut si cavalièrement envoyé de Berlin à l'adhésion des autres puissances ; que l'Angleterre refusa la sienne, et que la Serbie déclara la

guerre le lendemain.

N'est-ce point l'heure aussi de se rappeler que, en 1869, le prince royal de Prusse parcourait l'Orient entouré d'officiers et de savants, qu'il y achetait des terrains et fondait des hôpitaux.

Oui, en remontant la chaîne des souvenirs à côté des nouvelles que nous apporte le télégraphe, on se demande si, par un chef-d'œuvre de politique, M. de Bismarck n'a pas écarté l'Angleterre et la Russie l'une par l'autre de Constantinople, pour les y remplacer l'une et l'autre par l'Allemagne. (L'Echo.)

M. Levavasseur et plusieurs autres députés, conformément à la déclaration que M. Levavasseur avait faite devant la Chambre, ont présenté la proposition suivante, tendant à l'abrogation de la loi sur l'aumônerie militaire :

La loi du 20 mai 1875 sur l'aumônerie militaire, n'a rencontré, ni dans l'opinion publique ni dans l'armée, cette adhésion générale sans laquelle il n'y a pas de législation durable. Elle a été jugée superflue au point de vue des intérêts respectables qu'on avait invoqués en sa faveur et que la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée avait suffisamment garantie.

Beaucoup de bons esprits reprochent même à la loi sur l'aumônerie de desservir la cause que ses auteurs se flattaient de fortifier. Nous n'en voulons pour preuve que la réaction énergique qui s'est manifestée dans le pays contre une institution dont la religion et l'armée avaient pu sans dommage se passer pendant longtemps sous l'empire. Sous le gouvernement de juillet et même sous la Restauration, le sentiment de la Chambre des députés s'était traduit d'abord par le rejet absolu du crédit de l'aumônerie.

Si beaucoup d'adversaires de cette législation malencontreuse ont cru devoir sacrifier leur légitime répugnance aux exigences d'une situation politique difficile et à l'harmonie nécessaire des deux pouvoirs, il n'en est à leurs yeux que plus urgent de demander à la Chambre des députés l'abrogation de la loi du 20 mai.

Nous avons donc l'honneur de soumettre la proposition suivante :

» Art. 1^{er}. — La loi du 20 mai 1874 sur l'aumônerie militaire est abrogée.

» Art. 2. — Un règlement d'administration publique pourvoiera aux besoins des services religieux dans les camps ou les forts détachés où seront rassemblées des troupes. »

Cette proposition sera adoptée par la Chambre des députés, et rejetée probablement par le Sénat.

L'INTENDANCE.

La première loi à terminer est celle

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES:

La seconde série à 50 centimes de *Notre-Dame de Paris* paraît aujourd'hui, en même temps que la dixième livraison qui la complète.

Par une heureuse innovation, la couverture des séries de *Notre-Dame de Paris* changera à chaque série et en reproduira la gravure la plus importante.

Pour la seconde série, c'est la *Esmeralda*, de Brion, gravée par Pannemaker fils. La figure est ravissante. La Bohémienne, éclairée par le reflet du feu de la Saint-Jean, « danse au bourdonnement du tambour de basque, que ses deux bras ronds et purs élèvent au-dessus de sa tête; mince, frêle et vive comme une guêpe, avec son corsage d'or sans pli, sa robe bariolée qui se gonfle, avec ses jambes fines que la jupe découvre, ses cheveux noirs, ses yeux de flammes... » On peut ajouter, avec le poète: c'est une sur-naturelle créature.

Ce remarquable dessin n'est pas le seul que contienne la seconde série de *Notre-Dame de Paris*; il faut admirer encore

la *place de Grève*, de M. Hoffbauer, d'après les documents de *Paris à travers les âges*, restituée, telle qu'elle était au quinzième siècle, avec une exactitude et une couleur merveilleuses.

Cette seconde série, plus riche que la première, et qui ne contient pas moins de vingt-cinq bois dans ses cinq livraisons, fera croître encore le succès déjà si grand de cette magnifique publication.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 836^e livraison. (13 janvier 1877). — Texte: A travers l'Afrique: de Zanzibar à Benguela, par M. le lieutenant Verney-Hovet Cameron. 1872-1876. Traduction et dessins inédits. — Quatorze dessins de E. Ronjat, A. de Bar, Émile Bayard et E. Guillaume.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 215^e livraison (13 janvier 1877). — TEXTE: Chloris et Jeanne-ton, par M^{me} Colomb. — La peinture

murale chez les anciens, par Ch. de Raymond. — La belette par E. Lesba-zelles. — Heur et Malheur, par Emma d'Erville. — L'hibernation chez les insectes, par Ernest Menault. — A travers la France: Riez, par A. Saint-Paul.
Dessins: Sahib, Castelli Benerst, etc.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris

Vent-on avoir le tableau le plus pittoresque et le plus vrai de notre époque? On n'a qu'à parcourir la publication que lance en ce moment M. J. Philippart: **LES FRANÇAIS PEINTS PAR EUX-MÊMES** Jamais on n'a vu se grouper autant d'illustrations du crayon et de la plume pour la confection d'un ouvrage. De part et d'autre, c'est un bataillon d'élite, et, si on les nommait, on en compterait plus de 450. — En fait d'humour sérieuse, on ne trouvera jamais rien d'aussi digne de rester. Il paraît deux livraisons par semaine, au prix de 25 c. l'une; 30 c. par la poste.

Elles sont en vente chez J. Philippart, éditeur des *Français*, rue de Buci, 12, à Paris, et chez M. Girma, libraire à Cahors.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour: l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, **GUSTAVE AVOCAT**, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que *La Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du*

Chant ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e Maurice PRAX, avoué à Montauban

A VENDRE SUR LICITATION,

D'autorité du Tribunal civil de Montauban, le **Lundi vingt-neuf Janvier mil huit cent soixante-dix-sept, à midi précis,** Devant M. MONTET-NOGANETS, Juge-Commissaire,

LE CHATEAU DE LOUBÉJAC

Admirablement situé sur les bords de l'Aveyron, au lieu de Loubéjac, à 8 kilomètres de Montauban, près de la route de Montauban, à Molières, entouré de cinquante-cinq hectares de Terre environ :

eaux, écuries, remises, basse-cour, vastes dépendances, potager, jardin anglais, vaste garenne composée d'arbres séculaires. Vue splendide.

ron, ayant huit meules, une laveuse, un épurateur, très-bien achalandé. Barrage neuf en béton.

Gesse, ayant deux meules; le tout en très-bon état. Vastes bâtiments pour l'usage des meuniers et autres domestiques attachés à ces usines.

2^o Un grand Moulin à eau, sur l'Avey-

3^o Un petit Moulin, sur le ruisseau de

Le tout sera vendu en **DOUZE LOTS**, devant le Tribunal civil de Montauban.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e PRAX, avoué poursuivant, à M^{es} LE BOUCHER et de GRANÈS avoués collicitants, et à M^e DARMÉ, notaire à Loubéjac.

**PHTHISIE
BRONCHITE
RHUME—TOUX**

GOUDRON DE GUYOT (Liquor concentrée et titrée) 2 fr. le flacon.
CAPSULES de GOUDRON de GUYOT 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.


Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Atelier de Reliure
CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.
J. SARRAZIN, FILS
rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.
PRIX MODÉRÉS.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co
33, rue de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE **MUSIQUE**



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL
CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES À DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS POUR UN ACHAT au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.


**DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.**

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.
Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains: BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.
Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

EPILEPSIE
Guérit par correspondance le Dr KILLISCH, médecin spécialiste à Dresde (Saxe), Wilhelmsplatz, 4. — Guérison: plus de 8,000

1877

CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT



EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro: Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des ch. de fer. — Correspondance des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
4 fort volume in-8.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX: 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Attention!
On demande des représentants dans les villes et les campagnes pour des articles très-utiles qui ont obtenu la grande médaille à l'Exposition de Philadelphie. Toute personne active, homme ou dame, pourra réaliser d'importants bénéfices sans nuire en rien à ses préoccupations. S'adresser 1^o au D^r de l'Alliance à la Chaude-fonds (Suisse). Aff. avec timbre de 50 cent.